

CHARTRE GPP – Groupes de Promos de Proximité

Cette charte a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement des GPP.

Elle ne doit pas être comprise comme une suite de règles à respecter scrupuleusement, mais comme un recueil de conseils ou de recommandations dont le seul objectif est de permettre des rencontres les plus agréables possibles entre Cop's selon les aspirations des uns et des autres.

Création des GPP

L'objectif est de favoriser les rencontres et retrouvailles entre Gadzarts de la Promo et des Promos « Proches » en complément des traditionnelles réun's de Promo

On entend par Promos proches les Promos précédentes et suivantes (164 / 165 / 167 / 168). Il est envisageable d'étendre le groupement aux Promos filleules (191 / 216).

La mise en place des GPP se fera progressivement tout d'abord au niveau de la Promo puis par extension aux Promos proches.

Plus que d'être possibles, les invitations d'autres Gadzarts de la même contrée ou non sera recommandée.

Les GPP doivent fonctionner en bonne coordination voire en synergie avec les Groupes Territoriaux de la Soce

Il convient en premier lieu que les activités n'entrent pas en concurrence que ce soit par les dates ou par les thématiques habituelles (Galette, Accueil conscrits, ...)

Le principe de base de l'organisation des activités sera de faciliter la participation des membres par une offre diversifiée permettant un choix selon les goûts et les disponibilités.

Une mission importante des GPP sera de renouer le contact avec les Cop's perdus de vue et de s'assurer de la mise en place des dispositions qui permettront de le maintenir.

Formation des GPP

Le recueil des coordonnées principales et secondaires des membres a permis de constituer la base de la formation des GPP de manière à respecter au mieux les critères suivants :

Une étendue assurant des distances à parcourir pour les réun's de l'ordre de 150 à 200 km maximum.

Une densité de résidents permettant de ne pas dépasser une taille une quinzaine de membres tout en assurant un nombre minimum de 5 à 6.

Lors de sa formation, chaque GPP devra se trouver une appellation à l'image des « bandes » pour les PG.

Organisation des GPP

Les GPP n'ont aucune structure officielle, ils constituent de simples « Amicales ». Ils ne disposent d'aucun compte bancaire et ne perçoivent aucune cotisation.

L'appartenance à un GPP est définie par l'implantation de la résidence principale et des lieux de séjour secondaires mais chacun peut librement choisir un autre GPP que celui prédéfini pour l'un ou l'autre de ses lieux de résidence ou de séjour.

La connaissance générale des activités de chaque GPP permet à chacun de participer à toute activité d'un GPP autre que les siens.

Chaque GPP se choisit un Animateur qui sollicite lui-même un second. Ils assurent la gestion de leur GPP et ont en particulier en charge l'organisation des activités et la coordination avec les Groupes Territoriaux concernés.

Ils ont également en charge l'information des autres GPP de leurs activités dans le but de favoriser d'éventuelles participations croisées.

Organisation des activités

La proximité devrait permettre l'organisation de 2 ou 3 réunions par an offrant la possibilité d'une participation « à la carte » s'étalant sur 2 à 3 jours au choix des participants.

Des rencontres courtes (moins d'une journée) et plus fréquentes pourront aussi être organisées au choix du GPP pour trinquer, partager un repas, pour un moment de distraction, de culture, ou un évènement sportif.

Les dates choisies pour les activités ont l'obligation d'être différentes de celles retenues pour les Réun's des Groupes Territoriaux ainsi que pour les Réun's de Promo.

Il serait intéressant qu'un calendrier prévisionnel annuel des réun's puisse être établi et porté à la connaissance de tous via le Blog de Promo.

Les lieux choisis pour les activités doivent être facilement accessibles pour tous les membres du GPP.

Ils devront idéalement se situer dans des villes faciles d'accès, permettant des flâneries diurnes ... et nocturnes et l'exercice d'activités diversifiées.

Le co-voiturage devra aussi être organisé pour permettre le déplacement d'un maximum de Cop's.

Afin de rendre possible une participation minimale de ceux qui n'ont pu participer à une réunion, il est recommandé d'organiser des « Moments Visio » permettant un échange entre ceux qui le désirent.

Chaque GPP est totalement libre du choix du contenu des activités qu'il propose sous réserve de ne pas entrer en concurrence avec celles proposées par les Groupes Territoriaux ou leurs Promos.

Il est recommandé de proposer un temps partagé à la carte et diversifié au sein des 2 à 3 jours de rencontre.

Un équilibre entre 1/3 de temps libre, 1/3 de temps d'échanges et 1/3 de temps organisé (visites, balades, ...) est conseillé.

L'implication des organisateurs de l'activité et des membres du GPP est préférée à la sollicitation d'organismes spécialisés.

Gestion des GPP

La constitution des GPP et leur fonctionnement s'appuiera sur un Promoscope et une Cartographie.

Le Promoscope sera enrichi et actualisé, il sera géré de manière sécurisée selon une procédure définie par les DDP et accessible selon un principe de hiérarchisation.

La Cartographie indiquera à la fois le lieu de résidence principale et le(s) lieu(x) de séjour secondaire(s) avec une identification limitée aux Surn's, Num's et N° de mobile et à la commune pour les localisations.

Les données principales ci-dessus seront accessibles de manière aisée sur le site de la Wyborowa. Une version de Promoscope plus détaillée dite Promoscope GPP sera fournie aux Animateurs des GPP, la version complète du Promoscope n'étant conservée qu'au niveau des DDP.

La maintenance des données est de la responsabilité des GPP qui ont mission à la fois de retrouver les Cop's perdus de vue et de tenir à jour l'ensemble des données du Promoscope GPP comme d'en informer les DDP afin qu'ils assurent l'actualisation du Promoscope « Master ».

La gestion des données des membres des autres Promos sera examinée ultérieurement.

Les outils de communication à l'intérieur de chaque GPP résultent du choix du GPP. Afin de faciliter la circulation de l'information l'utilisation d'outils tels que les blogs ou des applications type WhatsApp sont recommandées.

Les Animateurs veilleront au partage des expériences en la matière entre les différents GPP.

Élargissement des GPP

Durant une période probatoire jusqu'au début 2024, les Promos Proches sont simplement informées de l'avancement du projet ainsi que des réunions GPP organisées afin que leurs membres puissent y être invités s'ils le souhaitent.

Après une période de 6 à 9 mois suivant les premières réunions, il sera procédé à une intégration des Promos proches dans les GPP selon un rythme dont chaque Promo restera maître.